

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 9 février 2009

L'an deux mille neuf et le neuf février à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HUC, NADEAU, LARRAILLET

MM. DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir : M. POUSSET à M. LAFON  
Mme HELY à Mme NADEAU  
Mme LAMOTHE à Mme DARMAILLACQ  
Mme SANTOS à Mme HUC

Mme HELAND arrive lors du point n° 4 foyer rural. Elle a un pouvoir de M. AUGUEUX

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2009
- délibération nommant les membres de la commission « Budget »
- délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses
- examen de la demande de subvention « Le Bouzig Preignacais »
- décision pour le foyer rural
- distribution de bois d'abattage
- point tempête
- questions diverses

Documents joints :

- compte rendu du conseil municipal du 12.01.2009 + droit de réponse de Mme HELAND
- foyer rural : projet d'aménagement avec détail des devis

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Mme LARRAILLET apporte une modification au compte rendu de la réunion du 12 janvier 2009 : dans le 4) examen de subvention « Le bouzig Preignacais » le mot « brouillon » est supprimé. Ce compte rendu est signé que par tous les membres présents ou représentés.

### 1) délibération nommant les membres de la commission « Budget »

#### DELIBERATION

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la commission « Budget ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

**M. GUERRERO, M. LAFON, Mme DARMAILLACQ, M. AUGUEUX, Mme LARRAILLET.**

Le rapporteur est cité en premier.

Le Maire est Président de droit de la commission.

VOTE : unanimité

La date de la 1<sup>ère</sup> réunion est fixée au mardi 17 février à 19 H.

## 2) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses

Le devis de l'entreprise RIEUX pour les travaux de toiture de la sacristie s'élève à 4 403,91 € T.T.C. L'état des restes à réaliser sur l'opération « église » n'est que de 4 099 €. Il est donc nécessaire de compléter cette opération par 304,91 €.

### DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2009 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses au compte 2135-62 « installations générales, agencements, aménagements des constructions » opération « église » pour 310 euros

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2009.

VOTE : unanimité

## 3) examen demande de subvention « Le Bouzig Preignacais »

Le Président de « Le Bouzig Preignacais » n'ayant pas répondu au courrier posté le 20 janvier, il est décidé de mettre en attente cette demande de subvention.

Le maire souligne que le Président a écrit à la C.D.C. afin de la solliciter pour une aide.

## 4) décision foyer rural

### FOYER RURAL

	Détail	devis	montant T.T.C.
Choix 1	Système pompe à chaleur	G. TECH	47 993.30
Choix 2	Chauffage radian avec abaissement du plafond	PERROY + DUBEDAT	42 693.32*
Aménagement complémentaire	Eclairage devis	PERROY	3 248.61*
Aménagement complémentaire	Sas + isolation	NADEAU	6 067.30*
Aménagement complémentaire	Peinture	DAUBA	11 375.18*
Montant total envisagé			63 384.41*

Le choix se porte sur :

- un système à pompe à chaleur : plus « économie durable », moins réactif, nécessitant un contrat de maintenance (1 180 € H.T. / an)

ou

- un système radian : moins cher en terme d'investissement et d'entretien.

Mme LARRAILLET demande s'il est possible en baissant le plafond de conserver les puits de lumière.

Un conduit ou une zone translucide pourrait peut-être réalisé. La question sera posée aux entreprises.

Mme HELAND évoque la rampe d'accès. Le maire répond que ces travaux seront effectués par l'adjoint technique territorial.

## DELIBERATION POUR OBTENTION DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (D.G.E.) POUR DES TRAVAUX D'ISOLATION ET DE CHAUFFAGE DU FOYER RURAL

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la réalisation de travaux d'isolation et de chauffage au foyer rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser l'opération d'isolation et chauffage du foyer rural pour une enveloppe H.T. 52 997 € : 63 384.41 € T.T.C.
- d'adopter le plan de financement suivant :
  - subvention D.G.E. : 21 198.00 €
  - emprunt : 42 186.41 €
- de mandater le Maire pour obtenir une subvention D.G.E.
- de mandater le Maire pour signer un emprunt pour financer ce projet.

VOTE : 11 pour l'option radian

4 abstentions (M. DUCOUSSO, Mme HELAND + pouvoir, Mme LARRAILLET)

### 5) prêt du matériel des salles communales aux administrés

Suite à la demande formulée par plusieurs habitants concernant le prêt éventuel du matériel des salles communales, le maire sollicite l'avis du conseil.

Vu le manque de robustesse du matériel et la difficulté de gestion qu'il en résulterait, les élus décident, à l'unanimité, que le matériel (tables et chaises) ne devra pas, comme auparavant, sortir du foyer rural et de l'espace Pierre COILLOT.

### 6) distribution de bois d'abattage

\* Des chênes ont été abattus à l'île et huit peupliers le seront prochainement près de la propriété de M. COCHET. Le devis de l'entreprise Denis RICAUD pour les travaux d'abattage des peupliers est de 861,12 € T.T.C.

Le maire pense faire profiter du bois abattu aux Pujolais.

Il est décidé que les Pujolais se chauffant au bois (poêle ou cheminée), intéressés par cette opération doivent se faire inscrire au secrétariat de mairie. Il sera demandé une modique participation. Cette dernière sera fixée en fonction du nombre de demandes.

Cette information sera affichée au secrétariat de mairie et diffusée sur le site internet.

Mme LARRAILLET souligne qu'un élu devra être sur le site lorsque les gens iront chercher le bois.

\* Le maire informe les élus qu'il est nécessaire d'abattre le cèdre à Mareuil représentant un danger pour la maison voisine mais également une gêne pour la ligne électrique.

L'entreprise Denis RICAUD doit nous transmettre un devis pour ce travail.

La commune doit montrer l'exemple. Les Pujolais devront également élaguer, couper des arbres afin que ces derniers ne tombent pas sur les fils électriques ou téléphoniques.

Mme HELAND aimerait que soient prises pour le bulletin municipal des photographies avant et après l'abattage du cèdre.

M. FRANCESCHINIS précise que c'est un bois imputrescible et qu'il serait intéressant de vendre la bille. M. DUCOUSSO doit se renseigner (tarif, acquéreur éventuel).

\* Le maire propose à M. DUCOUSSO de planter à l'espace Pierre COILLOT le hêtre du Ciron qu'il avait proposé pour la maïade. L'idée est validée et le nécessaire sera fait.

\* réorganisation foncière

Le maire a donné le feu vert à la SAFER pour l'étude préalable.

Le questionnaire destiné aux propriétaires forestiers sera expédié prochainement.

En fonction du nombre de réponses, il sera décidé ou non de déclencher l'opération.

### **7) point tempête**

Le maire reconnaît que tout n'a pas été parfaitement géré. Une commission « gestion de crise » existe. Il est nécessaire de se réunir afin d'étudier comment appréhender une crise : côté matériel (achat gros groupe électrogène pour fournir l'électricité aux congélateurs des particuliers ou plusieurs groupes ou un grand congélateur...), côté social et information des administrés.

Mme HUC et M. FRANCESCHINIS demandent de se joindre aux membres de cette commission qui se réunira le samedi 21 février à 10 heures.

Le maire demande que chaque élu concerné réfléchisse avant la réunion pour que cette dernière soit constructive.

\* Mme HUC demande s'il était possible d'enterrer les lignes électriques moyennant une participation des Pujolais.

Le maire répond que le coût de ces travaux est considérable et que ce type d'opération rentre dans des schémas d'équipements plus globaux gérés notamment par le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité de la Gironde. Les délégués communaux dans cet organisme doivent faire remonter cette demande afin qu'elle puisse être prise en compte.

### **8) commission appel d'offres**

Pour la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement de l'école, trois offres ont été reçues.

L'ouverture des plis aura lieu le samedi 14 février à 11 heures.

### **9) travaux Le Blanc**

Il est nécessaire de terminer les travaux au Blanc.

Après discussion, le maire a obtenu une baisse du devis de S.T.R. 1 777.26 € au lieu de 3 109.60 €.

Les élus, à l'unanimité, acceptent ce devis.

### **10) projets ferroviaires du Sud Ouest**

Le maire distribue à chaque élu une plaquette du Réseau Ferré de France.

Le tracé de la Ligne à Très Grande Vitesse (L.G.V.) Bordeaux-Agen et Bordeaux-Dax n'est pas encore défini. L'option dont la ligne L.G.V. longerait l'autoroute, passerait sans doute par Pujols.

La mise à l'enquête publique aura lieu fin 2011 et les travaux ne commenceraient qu'en 2015.

Mme LARRAILLET demande si les communes traversées percevront une subvention. A date, le maire n'a pas la réponse à sa question mais il suit l'évolution du dossier avec beaucoup d'attention.

L'information est en ligne sur le site de la commune.

### **11) questions diverses**

- Mme DARMAILLACQ remercie Mmes HELAND, LAMOTHE, NADEAU et SANTOS qui ont participé pour la cérémonie des vœux et sont toujours disponibles pour aider.

Séance levée à 22 Heures 10.